Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et

du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 36 (1907)

Heft: 18

Rubrik: Chronique scolaire

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 23.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

- 2. Un travail qui coûtait autrefois 875 fr. coûte maintenant 24 % plus cher. Quel est le prix actuel ? Rép. 1085 fr.
- 1. Un mur a 15,80 m. de long sur 2,80 m. de haut. Jusqu'à une hauteur de 1,50 m., il a une épaisseur de 60 cm., et, pour le reste, de 40 cm. seulement. On demande quel est le volume de ce mur? Rép. 22,436 m³.

I Vme Série.

- 4. Un cultivateur a récolté 3620 kilogrammes de céréales. Il lui en faut 380 kilogrammes pour son usage et 375 pour semer. Combien lui en reste-t-il à vendre? Rép. 2865 kg.
- 3. Sur une dette de 724 fr. on donne à compte pour 344 fr. de fruits, et l'on paye le reste en 8 versements égaux. A combien se monte l'un de ces versements? Rép. 47 fr. 50.
- 2. Une plate-bande rectangulaire de 2,40 m. de long sur 0, 75 m. de large est entourée de tuiles de 15 cm. de large. Que coûtent ces tuiles à raison de 20 cent. pièce, travail y compris ? Rép. 8 fr. 40.
- 1. A combien se monte une créance de 560 fr., si l'on y ajoute les intérêts au 4 $\frac{1}{2}$ % du 5 mai au 30 septembre de la même année ? (Année 360 jours.) Rép. 145 jours et 570 fr. 15.

Vme Série.

- 4. Un menuisier possède diverses sortes de bois valant 312 fr., 78 fr., 149 fr., 267 fr., et 165 fr. Quelle est la valeur totale de son bois? Rép. 971 fr.
- 3. 12 tables reviennent à 318 fr. Quel est le prix d'une table ? Rép. 26 fr. 50.
- 2. Que coûtent les baguettes dorées nécessaires pour encadrer un portrait mesurant 0,95 m. de long sur 0,65 m. de large, si le m. de baguette revient à 1 fr. 45. ? Rép. 4 fr. 64.
- 1. L'année dernière, un patron a déboursé 2348 fr. pour des salaires et 833 fr. 54, pour les frais généraux. A combien % de la somme des salaires les frais généraux se montent-ils? Rép. 35,5 %.

(Communiqué par A. P.)

Chronique scolaire

Fribourg. — Lundi 4 novembre, on a fêté à Villaz-St-Pierre, l'inauguration de la nouvelle maison d'école. Après l'Office divin, M. Jaccoud, rév. curé, a procédé à la bénédiction du nouvel édifice.

Ce bâtiment scolaire fait autant d'honneur aux autorités qui en ont ordonné la construction qu'à l'architecte qui en a conçu le plan. Indépendamment d'une salle spacieuse et du logement des institutrices, des locaux pour le cours complémentaire des jeunes filles y ont été aménagés.

Au banquet qui suivit la cérémonie, se trouvaient plusieurs

invités, au nombre desquels M. le Délégué de la Direction de l'Instruction publique; M. Mauroux, préfet de la Glâne; M. le D^r Dévaud, inspecteur scolaire, un enfant de la paroisse; M. Crausaz, inspecteur de la Glâne; M. Sallin, directeur de la Banque de l'Etat, etc...

Dans une série de discours, les autorités locales, qui ont encore décidé d'établir une école ménagère, furent chaudement félicitées et à bon droit, pour avoir si bien compris les vrais intérêts de la commune et du cercle scolaire.

Jubilé scolaire. — Les autorités communale et paroissiale de Remaufens ont célébré mercredi, 6 novembre, dans une réunion intime, le 25^{me} anniversaire de l'entrée en fonctions comme institutrice de M^{11e} Cardinaux. M. le Préfet et M. l'Inspecteur scolaire du district de la Veveyse assistaient à cette petite fête au cours de laquelle des cadeaux furent remis à la sympathique jubilaire.

Nominations. — Dans sa séance du 5 novembre, le Conseil d'Etat a nommé:

M. Fisch, Emile, à Ponthaux, instituteur à Corpataux; — M. Perrin, Edouard, à Noiraigue (Neuchâtel), instituteur à Lugnorre. — M. Sauteur, Léon, à Fiaugères, instituteur à Villeneuve. — M^{11e} Cavigielli, Rosalie, de Seth (Grisons), institutrice à Wallenbuch.

Dans sa séance du 9 novembre :

M. l'abbé Richoz, à Romont, professeur au Collège Saint-Michel. — M^{mes} Leduc, Marie-Angèle, institutrice à l'école ménagère de Villaz-St-Pierre. — Sublet, Marie, institutrice à l'école des filles de la même localité. — M^{11e} Guérig, Julie, institutrice à l'école des filles de Montbovon.

Berne. — La Direction de l'Instruction publique du canton de Berne adresse aux autorités scolaires locales la circulaire suivante :

« On sait que l'alimentation des populations campagnardes est devenue très médiocre et insuffisante, depuis le développement des industries employant le lait, et l'on peut se représenter les conséquences fâcheuses d'une nourriture mauvaise ou insuffisante. En plusieurs endroits, la constatation d'un tel état de choses a provoqué l'organisation stable de cuisines scolaires, pendant l'hiver, unies parfois à une distribution de vêtements. Par contre, toute une série de communes demeurent dans une regrettable inaction. Nous adressons par conséquent aux autorités scolaires et communales, au corps enseignant, à tous ceux dont l'activité intelligente et le cœur compatissant ne resteront pas indifférents à l'insuffisance des soins accordés aux enfants indigents, l'invitation de s'occuper à l'avenir des œuvres de protection de l'en-

fance scolaire et de les faire prospérer. Nous vous prions instamment de ne point restreindre votre activité aux enfants pauvres, mais de l'étendre à tous ceux dont l'alimentation familiale est insuffisante. » Cette circulaire mériterait d'être connue et ses recommandations pratiquées hors des frontières du canton de Berne aussi.

Vaud. — Un nouveau projet de loi sur l'instruction publique secondaire va être prochainement soumis au Grand Conseil. Ce projet ne modifie pas essentiellement l'organisation scolaire établie par les lois antérieures, notamment par celle du 19 février 1892.

L'une des dispositions les plus importantes du nouveau projet concerne la préparation professionnelle des candidats à l'enseignement secondaire. — L'adoption de ce projet entraînera une augmentation de dépenses d'environ 20 000 fr. pour les communes et 70 000 fr. pour l'Etat.

Neuchâtel. — La Direction de l'Instruction publique de Neuchâtel fera discuter la question suivante dans les conférences de districts, qui auront lieu les 2, 3, 4 décembre prochain : « De l'organisation et du programme des examens obligatoires à la fin de la scolarité primaire. »

— L'assemblée générale de la Société pédagogique neuchâteloise a décidé d'adresser au Grand Conseil une pétition pour demander que le traitement des membres de l'enseignement primaire soit augmenté de 20 %.

Tessin. — Les maîtres de ce canton réclament une augmentation de traitement et avec quelque droit. Exemples : Chiasso, institutrice (dix mois de classe), 625 fr.; Origlio, institutrice (neuf mois), 490 et instituteur, 600 fr.; Coslano, institutrice (dix mois), 480 fr.; Tescoggia, instituteur pour école mixte (neuf mois), 600 fr.; Campestro, institutrice pour école mixte (neuf-dix mois), 480 fr.; Manno (dix mois), instituteur, 600 fr. et institutrice 480 fr.; Quinto, institutrice (six mois), 400 fr.; Faido, institutrice d'école enfantine (dix mois), 400 fr. Les instituteurs et les institutrices n'ont droit ni au logement ni à une indemnité de logement. La subvention du canton est incluse dans ces ridicules traitements.

Allemagne. — La ville de Leipzig a supprimé l'enseignement de la religion et de l'histoire sainte dans les deux premières classes primaires; l'enseignement religieux ne sera qu'occasionnel et imprégnera, si l'on peut ainsi dire, les autres branches de l'enseignement. Brême et Hambourg ont ouvert la voie à Leipzig; on peut prévoir, à bref délai, une « crise de l'école neutre », sans pouvoir cependant prédire ce qu'il en sortira.

— Le conseil scolaire de Hambourg a maintenu par 199 voix contre 149 l'enseignement de la religion dans les écoles primaires;

mais à la presque totale unanimité, elle a aboli l'enseignement du catéchisme. On se contentera de la Bible.

Prusse. — Entre les « recteurs » prussiens, qui sont quelque chose comme les chefs scolaires de quartier, responsables d'une partie de l'administration scolaire des villes et leurs subordonnés, les instituteurs, s'est élevé un conflit de jour en jour plus violent. La fondation d'une Association des recteurs a provoqué la fondation d'une Association des instituteurs (Klassenlehrerverein), dont le but unique est de faire pièce aux recteurs. Depuis le 1er août 1907 paraît une revue hebdomadaire : Der Klassenlehrer, qui s'applique à attiser encore la controverse et dont la mission avouée est de délivrer les maîtres « de l'esclavage des recteurs ». La-vivacité du conflit compromet l'action et la vie des deux grandes associations des instituteurs allemands, la protestante Association des instituteurs prussiens et l'Association des instituteurs catholiques, où recteurs et instituteurs agissaient de concert.

— Le conseil scolaire provincial de Berlin ordonne à tous les écoliers de son ressort de porter leurs effets d'école dans un sac, sur le dos et non plus à la main. Le poids du sac ne peut dépasser la neuvième partie du poids total du corps.

BIBLIOGRAPHIE

Revue de notre Saint-Père le pape Pie X sur les doctrines des modernistes. — Julien Favre: Le dernier livre de M. Brunetière et Emile Faguet. — François Bournand: La misère à Paris pendant la Révolution. — Victor Giraud: Sur Chateaubriand, moraliste et apologiste. — A travers les Revues. — Livres nouveaux.

EXAMENS DE BREVET

Auteurs à étudier pour les examens de 1908 :

Racine: Les Plaideurs.

Pascal: Pensées, par Giraud. (Bloud, éditeurs, Paris).

Articles: 1, 2 et 3.

Examens de renouvellement.

Massillon: Petit Carême, par Soulié...

Voltaire: Mérope (Figuières)

Gæthe: Hermann et Dorothée (pour les candidats allemands). Ces ouvrages sont en vente à la Librairie catholique, à Fribourg.